

Comité: Risques et Sécurité Civile

Question: **Quelles sont les politiques de coordination de la sécurité civile européenne pour protéger les populations des catastrophes naturelles, industrielles et humaines?**

Auteur: Grèce

La Grèce est une république démocratique représentative parlementaire, où le Président est le chef de l'État et le Premier ministre (Kyriakos Mitsotakis) est le chef du gouvernement. La Grèce est membre de l'Union européenne depuis 1981 et est une nation méditerranéenne dotée d'une histoire riche et d'un patrimoine culturel unique. Sa géographie diversifiée comprend des îles, des montagnes et des côtes. C'est également un pays économiquement important, bien que ses progrès aient été entravés par des défis financiers et socio-économiques ces dernières années.

Sur le plan politique, la Grèce est actuellement engagée dans des efforts de stabilisation économique et de consolidation démocratique. Après une période de crise financière profonde, le pays travaille à restaurer la confiance des investisseurs, à renforcer son économie et à répondre aux préoccupations sociales.

La Grèce est confrontée à des défis importants en matière de gestion des risques industriels et environnementaux, comme en témoignent les récents incendies et cyclones causés par les températures extrêmes. Ces événements tragiques soulignent l'importance de renforcer les mesures de prévention et de préparation aux catastrophes, ainsi que de moderniser les infrastructures critiques pour assurer la résilience face aux risques naturels et industriels.

Le gouvernement grec reconnaît l'urgence de cette problématique et s'engage à mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à renforcer la politique industrielle et la protection environnementale. Cela comprend la révision des réglementations existantes, l'amélioration des normes de construction et la sensibilisation du public aux risques.

Dans le cadre de ses efforts pour faire face à ces défis, la Grèce cherche à collaborer avec d'autres États membres de l'Union européenne et des partenaires internationaux. Par exemple, elle fait partie du Mécanisme de protection civile de l'UE. En outre, la Commission européenne a récemment approuvé un paiement anticipé de 25 millions d'euros du Fonds de solidarité de l'UE, pour aider la Grèce à remédier aux importants dégâts causés par le cyclone « Daniel » du 4 au 11 septembre 2023.

En conclusion, la Grèce reconnaît l'importance cruciale de la gestion des risques industriels et environnementaux et s'engage à collaborer avec ses partenaires nationaux et internationaux pour renforcer sa résilience face à ces défis.